



Association de communes Mobul  
Rue du Château d'En-Bas 33  
Case postale  
1630 Bulle

026 919 18 56  
info@mobul.ch  
www.mobul.ch

## **Communiqué de presse**

Bulle, le 30 juin 2025

# **MOBUL DÉPOSE SON PROJET D'AGGLOMÉRATION PA5 À BERNE**

**Le 30 juin 2025, l'association de communes Mobul, désormais composée de 9 communes, a déposé son projet d'Agglomération de 5<sup>ème</sup> génération (PA5) à Berne. Ce projet ambitieux met l'accent sur la coordination entre le paysage, l'urbanisation et une mobilité durable. Comme pour les projets de génération antérieure, l'agglomération compte sur un cofinancement de son projet par le biais du Programme fédéral en faveur du trafic d'agglomération qui permet le cofinancement des mesures infrastructurelles de mobilité à hauteur de 30% à 50%.**

Mme Marie-France Roth Pasquier, Présidente du Comité de Direction de l'Agglomération Mobul, accompagnée de M. Nicolas Bardy, chef de projet Mobul, ont remis le projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération (PA5) à Berne, ce lundi 30 juin, aux services de la Confédération.

Ils ont été reçus par M. Ulrich Seewer, vice-directeur de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), et M. Anthony Lecoultre, collaborateur scientifique et interlocuteur pour les projets d'agglomération de Suisse romande.

La phase d'examen auprès de la Confédération est désormais en cours et la présentation technique du PA5 aura lieu à Berne le mardi 4 novembre 2025.

## **Un PA5 dans la continuité des générations précédentes avec un périmètre élargi à 9 communes**

Le PA5 de Mobul, élaboré par le bureau team+, poursuit les démarches initiées par les générations précédentes, en intégrant désormais quatre nouvelles communes (Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens) venant s'ajouter aux cinq communes historiques (Bulle, Le Pâquier, Morlon, Riaz et Vuadens). L'agglomération compte ainsi à ce jour près de 41'000 habitants et 23'500 emplois. Selon les prévisions des auteurs du projet, elle devrait atteindre 58'000 habitants et 35'000 emplois en 2040, année de référence pour l'élaboration du PA5.

Les efforts entrepris dans les projets d'agglomération précédents, depuis 2009 et l'inauguration de la route de contournement, ont permis de mettre en place un réseau de transports publics efficace et de développer un réseau de mobilité douce au sein de l'agglomération. Le PA5 permettra notamment aux nouvelles communes de mettre à niveau leurs infrastructures de mobilité afin de se connecter aux réseaux existants.

Élaboré en conformité avec les directives pour le programme en faveur du trafic d'agglomération (DPTA) en vigueur et la nouvelle Loi sur la mobilité (LMob) cantonale, le PA5 est aligné avec le Plan Directeur Cantonal (PDCant), le Plan directeur régional (PDR) de La Gruyère et la Vision ferroviaire 2050+ du canton de Fribourg.

## **Coordination entre paysage, urbanisation et mobilité**

Le PA5 s'inscrit dans une volonté de préserver et de mettre en valeur les richesses environnementales et paysagères remarquables du territoire gruérien. Dans cette optique, l'urbanisation est conçue de manière à s'intégrer harmonieusement à ces qualités naturelles, en privilégiant un développement orienté vers la densification, la mixité et la qualité à l'intérieur du territoire urbanisé, dans le but d'optimiser l'utilisation des réserves existantes. Les réseaux de transport, quant à eux, ont pour fonction de renforcer la connectivité et l'efficacité des liaisons entre les pôles urbanisés.

### **Transition vers une mobilité durable**

A l'intérieur de l'agglomération, la volonté est de favoriser les transports publics, le vélo et la marche, et de contraindre la voiture pour les déplacements de courtes distances (inférieurs à 5km).

Pour la première fois, cyclistes et piétons jusqu'alors regroupés sous la thématique « mobilité douce », font l'objet de stratégies distinctes, permettant de tenir compte des particularités de chaque mode. Les infrastructures cyclables et piétonnes seront encore améliorées et étendues aux nouvelles communes grâce aux mesures du PA5.

Le réseau de transports publics, déjà prolongé cette année vers Epagny, Marsens et Vuippens, sera densifié avec l'introduction d'une 4<sup>ème</sup> ligne de bus à l'horizon 2029 pour relier les principaux générateurs de trafic de l'agglomération de manière attractive. Le PA5 prévoit l'aménagement de nouveaux terminus à Vuippens, Epagny et dans le futur quartier du Terraillet à Bulle.

Déjà prévue dans le PA4, la décarbonation des bus Mobul est complétée par une mesure du PA5 pour tenir compte de l'extension du réseau. Elle sera mise en œuvre par étapes dès 2027 et jusqu'en 2032. Une restructuration du réseau est en outre planifiée pour tenir compte des spécificités d'un réseau exploité avec des bus électriques, nécessitant de recharger régulièrement les batteries au terminus.

Nouveauté dans le PA5 : il est prévu d'accroître considérablement le nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques individuels sur le domaine public, conformément à la volonté de la Confédération de développer la mobilité électrique.

### **Compartimentage du réseau routier pour le trafic individuel motorisé**

L'une des mesures phares du PA5 est la valorisation des espaces publics du centre-ville de Bulle qui sera réalisée par étapes. Elle participe à concrétiser la stratégie d'accessibilité par poches aux secteurs urbains et permet de renforcer encore le rôle de la route de contournement (H189) en tant qu'axe structurant pour canaliser le trafic de transit.

L'agglomération prévoit de poursuivre et d'étendre ces réflexions dans le cadre d'une étude globale et ambitieuse visant à compartimenter le réseau routier pour le trafic motorisé, ceci afin d'affirmer la hiérarchie routière, de maîtriser le trafic de transit et de tranquilliser les milieux urbains. La problématique des passages à niveau sera également traitée dans ce cadre. L'étude aboutira certainement sur des mesures infrastructurelles qui pourront être inscrites dans des générations du projet d'agglomération ultérieures au PA5.

### **52 millions d'investissement entre 2028 et 2032**

Le PA5 comprend 22 mesures paysage, 30 mesures urbanisation et 78 mesures infrastructurelles de mobilité.

Parmi ces mesures, 35 mesures infrastructurelles de mobilité seront réalisées entre 2028 et 2032, ce qui représente un investissement de plus de 52 millions de francs pour les communes de l'agglomération Mobul et l'Etat de Fribourg.

### **Renseignements**

Marie-France Roth Pasquier, Présidente du Comité de direction de Mobul, T 079 346 00 36